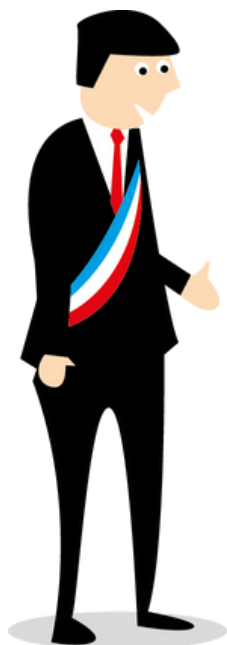


3

Les SCIC et les collectivités



> *Points de RepèrESS*

La loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, encourage le développement des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Elle permet aux collectivités d'intervenir jusqu'à 50% au capital des Scic (contre 20% précédemment).

- ▶ Quels intérêts pour une collectivité d'accompagner la création de Scic ?
- ▶ Quelles formes peut prendre le soutien d'une collectivité à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif ?
- ▶ Quelles sont les questions à se poser pour une collectivité avant d'entrer au capital d'une Scic ?

Avril 2022

Réalisé avec le soutien
de la CGSCOP



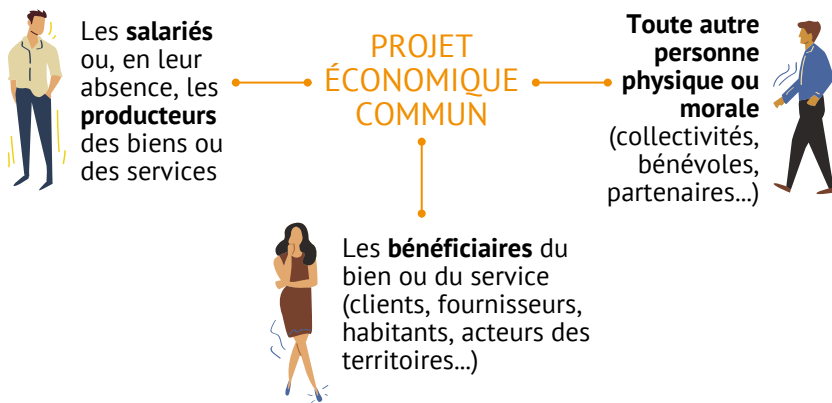
1 Une Scic c'est quoi ?

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) sont des sociétés anonymes (SA), des sociétés par actions simplifiées (SAS) ou des sociétés à responsabilité limitée (SARL) à capital variable régies par le code du commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, titre II ter de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947

Forme de société récente (février 2002), la Scic se caractérise par :

- ▶ L'**égalité d'ambition** entre la qualité d'un service économique et des objectifs d'intérêt collectif,
- ▶ Le **multisociétariat** : la Scic permet d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples dont des collectivités publiques,
- ▶ Son **mode d'organisation** qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix.

3 types d'associés obligatoires *au minimum



2 Les Scic : entreprendre au cœur des territoires

En 2020, 1 060 Scic en activité sont recensées en France. Et depuis 2015, elles sont près de 130 à se créer chaque année. Une évolution significative qui répond à des besoins et enjeux des acteurs comme des territoires.

▶ La notion d'intérêt collectif

La Scic présente un intérêt collectif par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, la production de biens ou services de qualité et la plus ajustée possible par une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... Des pratiques qui l'inscrivent pleinement dans les enjeux du territoire sur lequel elle intervient.

Expérience

La ville de Clichy-sous-Bois cherche à favoriser l'accès à la santé sur son territoire. Des professionnels de santé interdisciplinaires cherchent des conditions d'exercice favorables. Après un diagnostic partagé, les deux parties s'associent dans la gestion d'un équipement permettant le maintien et le développement d'une offre de soins de proximité et accessible aux habitants. En 2014 naît la Scic Med Clichy qui administre la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Clichy-sous-Bois.

▶ Une diversité des parties prenantes

S'appuyant sur une gouvernance collective, le statut de Scic permet de construire une production économique et sociale différente et de mettre en synergie de nombreux acteurs, qui ne sont pas habituellement associés à ce type de projets territoriaux. Collectivités, entreprises, usagers, producteurs, salariés... Tous se retrouvent autour d'un projet économique commun de territoire.

Expérience

La Scic Pau Pyrénées est une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) articulée autour de trois fonctions : test d'activités pour des créateurs, coopérative d'emplois et incubation de projets territoriaux. Pour ce projet alliant économie et utilité sociale, et afin de trouver une bonne articulation entre développement économique et action publique, il était important d'associer dans sa gouvernance les entreprises et les collectivités du territoire.

▶ Un "tiers de confiance"

Basé sur une coopération entre acteurs publics et privés, le statut de Scic permet d'associer efficacité économique et objectif social. Le rôle joué par la Scic peut en effet répondre aux besoins des différents partenaires : clients, investisseurs, producteurs, fournisseurs, habitants et collectivités locales.

▶ Un atout pour la pérennité

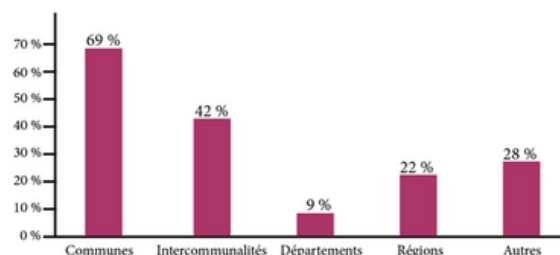
La Scic permet d'organiser une dynamique pérenne de développement local. Une organisation en catégories d'associés dans chaque Scic (collectivités, entreprises, bénéficiaires, salariés...) permet de mettre en place une gouvernance stable et sur la durée.

Les Scic versent par ailleurs au moins 57,5% de leurs excédents annuels à une réserve dite "impartageable", qui ne sera jamais distribuée à des intérêts privés, mais réinvestie dans l'activité, assurant pérennité de la structure et patrimoine collectif durable.

Il y a aussi la possibilité de limiter la lucrativité de la structure en intégrant dans les statuts l'impossibilité de rémunération des parts sociales.

La loi sur l'ESS, votée le 31 juillet 2014, permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir jusqu'à 50 % du capital d'une Scic (contre 20% auparavant).

Une collectivité peut jouer différents rôles dans l'incubation, la création et le développement des Scic : sensibilisation des habitants et acteurs, construction d'un éco-système favorable à l'émergence de ce type de projet coopératif, utilisation des services proposés par la Scic, subventionnement, entrée au capital...



Les types de collectivités associées aux Scic

1/3 des Scic comptent au moins une collectivité au capital

Exemples de formes de soutien à une Scic

► Entrée au capital :

Les risques financiers pris par la collectivité sont limités à la hauteur du capital qu'elle a investi.

► Sensibilisation des acteurs du territoire, en organisant par exemple des rencontres, formations,...

► Construction d'un écosystème favorable à l'émergence de projets coopératifs et à la transformation d'associations en SCIC.

► Subvention :

En respectant les règles relatives aux aides d'État et la loi NOTRe, les collectivités territoriales peuvent attribuer des subventions aux Scic, y compris à celles auxquelles elles sont associées. Dans ce cas, l' élu mandaté pour représenter la collectivité dans la Scic ne siègera pas à la commission d'attribution de ces aides.



► Utilisation des services proposés par la Scic :

Comme pour toute autre entreprise, une collectivité peut ainsi attribuer un marché public à une Scic, y compris une Scic à laquelle elle est associée, à la condition que l' élu mandaté pour la représenter au sein de la société coopérative ne siège pas dans la commission d'attribution dudit marché.

► Mandatement SIEG et délégation de service public.

De l'intérêt général des Scic

► L'aide à la structuration de filières

Expérience

Réunissant l'ensemble des acteurs qui œuvrent au développement de l'agriculture bio en Île-de-France, la Scic Coop Bio Île-de-France crée les conditions propices à la structuration d'une filière de l'agriculture biologique.

► Un changement de posture

Associée à la Scic, la collectivité, via son élu mandaté, change de posture. Culture du dialogue, diversité des rôles, retours de terrain... Elle entre dans une autre forme de relation aux acteurs et au territoire, et appréhende différemment l'organisation et le développement économique local.

Expérience

En passant du statut associatif au statut d'entreprise, la Scic ôkhra a fait évoluer la posture des collectivités de "simples" financeurs à celle de parties prenantes. Le statut de Scic permet d'impliquer les collectivités dans la gouvernance tout en conservant avec elles des relations financières plus classiques comme des subventions ou des prestations. Chaque partie prenante a ou peut ainsi avoir une double qualité : salarié associé, fournisseur associé, et financeur associé.

► Un rôle de régulateur et de garant

Associée à la Scic, la collectivité, via son élu mandaté, La spécificité des projets sous forme de Scic réside dans l'intérêt général et collectif. Le rôle de l' élu est de veiller à cet intérêt général au sein des instances de gouvernance de la société coopérative. D'autre part, la participation d'une collectivité peut renforcer la crédibilité du projet vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Un lien avec les compétences de la collectivité

La collectivité peut intervenir dans une Scic au titre de ses **compétences obligatoires**, ou de ses compétences dites volontaristes. Toutes les collectivités, y compris les départements, peuvent participer au capital de SCIC.

Nécessité d'une étude économique préalable

Comme lorsqu'elle devient membre d'une association, d'un Groupement d'Intérêt Public ou d'un Société d'Économie Mixte, il est important que la collectivité **étudie avec attention les risques économiques, sociaux et financiers**, en amont de la délibération. Cette étude préalable permettra de présenter une analyse financière et économique transparente dans la délibération.

La désignation des représentants de la collectivité

Le représentant de la collectivité est désigné, en son sein, par l'assemblée délibérante concernée et est donc choisi parmi ses élus.

La gestion de fait, la prise illégale d'intérêts ou le délit de favoritisme ne peuvent être invoqués si les procédures ont été appliquées avec rigueur et clarté.

Les Scic citées dans ces Points de repères

La Scic Coop Bio (Île-de-France)

Regroupant une trentaine d'exploitants agricoles, plusieurs acteurs de la transformation et de la distribution et des collectivités, la SCIC «Coop Bio Ile-de-France» a pour objectif de favoriser un changement d'échelle de l'agriculture biologique francilienne par l'approvisionnement des cantines d'établissements scolaires.

► Le rôle des collectivités

- Plusieurs collectivités sociétaires : Conseils départementaux du Val de Marne, d'Essonne, de Seine Saint-Denis et arrondissements de la ville de Paris, ...
- Le Val de Marne a soutenu l'installation d'outils de surgélation en 2016 via une subvention de 25 000 euros.

Informations : www.lacooperativebiodiledefrance.fr

La Scic ôkhra

La Scic ôkhra, conservatoire des ocres et de la couleur, est une entreprise à vocation culturelle installée dans une ancienne usine de production d'ocre à Roussillon. Elle développe des activités de formation, librairie, vente de plantes tinctoriales, visites, ateliers et animations.

► Le rôle des collectivités

- Après appel d'offre, la commune de Roussillon a mis en place avec la Scic une Délégation de Service Public (DSP) touristique et culturelle d'une durée de 20 ans, la rendant ainsi gestionnaire de l'usine Mathieu.
- Deux communes, une communauté de communes, un syndicat mixte de Parc naturel régional, le Département et la Région sont sociétaires de la Scic.

Informations : www.okhra.com

La Scic Med Clichy

La Scic MED CLICHY administre la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Clichy-sous-Bois. Elle fournit aux professionnels de santé des prestations de services et logistiques leur permettant d'exercer au quotidien dans de bonnes conditions, notamment mise à disposition de locaux, prise de rendez-vous, accueil des patients, service informatique....

► Le rôle des collectivités

- La ville loue à la Scic, et à coût raisonnable, le lieu abritant la Maison de Santé,
- Aidés par des Fonds européens, la ville de Clichy et la Région ont financé la réhabilitation des espaces pour un coût total de 3 millions d'euros,
- La commune est sociétaire de la Scic.

Informations : contact@Scicmedclichy.com

La Scic Pau Pyrénées (06)

La Scic Pau Pyrénées est une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) qui accompagne en 2015 une cinquantaine de porteurs de projets.

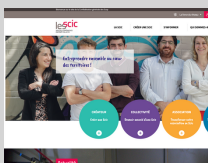
► Le rôle des collectivités

- La mise en place d'un comité des acteurs de l'ESS par la commune de Pau a construit un contexte favorable à l'émergence de projets, dont celui de la Scic Pau Pyrénées,
- La communauté d'agglomération est à la fois sociétaire et financeur principal de la Scic (subvention),
- Le Conseil général a accordé une aide dégressive les deux premières années pour soutenir le démarrage de l'activité de la CAE,
- Le Conseil régional apporte une aide annuelle pour soutenir le fonctionnement de la CAE.

Informations : Scic.pp.couveuse@gmail.co

Pour aller plus loin

Le site des Scic : www.les-Scic.coop



- > ☒ Les Scic en questions/réponses
 - > ☒ 40 fiches de présentation des Scic
 - > Formulaire contact...
- Tout porteur de projet de Scic peut s'adresser à l'une des 13 Unions régionales (carte sur le site des Scic).

Le site du RTES : www.rtes.fr



- > ☒ Des formations en ligne sur les Scic et des fiches expériences (Rubrique formation)
- > ☒ Des exemples de délibération mandant des Scic, des tableaux financiers, convention d'application des obligations d'intérêt général... (Espace adhérent)

Le vous accompagne

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit aujourd'hui près de 180 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Créateur de liens, il met en relation les collectivités qui se retrouvent face à des questionnements, difficultés ou enjeux similaires dans la construction ou la mise en place de leurs politiques d'ESS.

Lieu ressource, il capitalise les expériences de ses collectivités adhérentes, en favorise le transfert, forme et informe les élus et techniciens.

Force de proposition, il porte la voix de ses adhérents pour renforcer l'appui des politiques publiques en ESS aux niveaux local, national et européen.

Pour rejoindre le réseau,
rendez-vous sur www.rtes.fr